

■ **A. Iannuzzi & V. Aceto S. à r.l.**, à Fétigny, Auberge communale, CH-217-3532301-9. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 08.12.2004. But: exploitation de cafés-restaurants. Capital social: CHF 20'000.-, entièrement libéré. Reprise de biens envisagée: La société envisage de reprendre au 1er janvier 2005 une partie des actifs et passifs de la société simple constituée par Antonio Iannuzzi et Vito Aceto pour l'exploitation de l'Auberge communale de Fétigny pour le prix maximum de CHF 60'000.-. Associés: Iannuzzi Antonio, d'Italie, à Montet (Broye), pour une part de CHF 1'000.-, et Aceto Vito, d'Italie, à Fétigny, pour une part de CHF 19'000.-, sans signature. Gérant: l'associé Iannuzzi Antonio, avec signature individuelle. Organe de publication: FOSC.

Journal no 5260 du 14.12.2004
(02598996 / CH-217.3.532.301-9)